

**ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
40^e anniversaire de l'École de technologie supérieure**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté l'ordonnance suivante, lors de sa séance du 4 décembre 2014, en vertu du « Règlement d'urbanisme pour l'installation d'enseignes publicitaires dans le cadre d'un événement (01-280, chapitre IV, article 531) » :

**AUTORISER LE MAINTIEN D'UNE ENSEIGNE PUBLICITAIRE TEMPORAIRE
SUR UN BÂTIMENT SITUÉ AU 1100 À 1120, RUE NOTRE-DAME OUEST
DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT
"LE 40^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE"
DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 30 AVRIL 2015**

Cette ordonnance est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 11 décembre 2014

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement